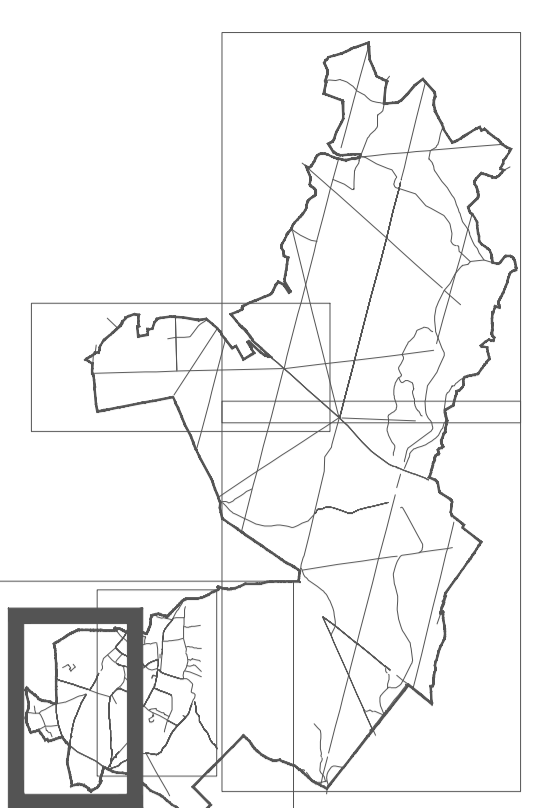


Plan Local d'Urbanisme Document Graphique

Version du 2 novembre 2017
Dossier approuvé par la Métropole

Planche Bourg Sud Echelle : 1 / 2 000 e



Fond cadastral 2013 Lambert CCG0 zone 9

Légende

- A** Zone
Emplacement réservé pour équipements publics
Obligation de maintenir ou créer des commerces et services au rdv
Voie Druyante et
marge de recul
- Marge d'inconstructibilité par rapport au massif forestier (30 m)
Mare, bosquet ou groupe d'arbres protégés ou titre des éléments paysagers
- Hole protégée ou titre des éléments paysagers et sa marge d'inconstructibilité de 4m
- Axe d'écoulement temporaire et sa marge de recul de 25 m
- Marge d'inconstructibilité par rapport aux mares (5 ou 10 m)
- Périmètre de protection des monuments historiques (500 m)
- Périmètre de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Bâtiment remarquable
- Bâtiment avec changement de destination autorisé en zone A
- ☆
- A** : espaces agricoles
- N** : espaces naturels protégés
- Uaz : habitat et commerces (centre-bourg)
- Uda : habitat dans le cadre d'opérations d'aménagement de quartier (habitat individuel)
- Uba : habitat et activités compatibles (polyfonctionnel du bourg)
- Ubl : équipements publics, activités sportives
- Ubc : équipements publics (cimetière)
- Uda : habitat et activités compatibles (lotissements)
- Uba : habitat et activités compatibles, dans le cadre d'opérations d'aménagement et de programmation de quartier (habitat individuel)
- Ubc : activités économiques, logement de fonction interité
- Uda : habitat et activités compatibles, dans le cadre d'opérations d'aménagement et de programmation de quartier (habitat individuel)
- Uba : habitat et activités compatibles, dans le cadre d'opérations d'aménagement et de programmation de quartier (habitat individuel)
- Uba : habitat et activités compatibles, dans le cadre d'opérations d'aménagement et de programmation de quartier (habitat individuel)

Emplacements réservés pour équipements publics

Intitulé	Surface	Localisation
1. Terrain d'équipement public	6 882	
2. Terrain d'équipement public	3 248	
3. Terrain d'équipement public	119	
4. Terrain d'équipement public	118	
5. Terrain d'équipement public	192	

